

Saisine de l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas des documents relevant du code de l'environnement (plans, schémas recensés dans le R122-17-II)

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement PACA
(A l'attention de SCADE/UEE

AURIOL, le 08/10/2021

Monsieur le Directeur/ Madame la Directrice

Conformément aux articles L.122-4, R.122-17 et R.122-18 du code de l'environnement, je vous consulte dans le cadre de notre projet d'extension et d'aménagement d'un parking ERP nécessaire à notre activité, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure dans votre site internet :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-r1425.html>

L'ensemble des formulaires et annexes sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.dropbox.com/sh/co6sh2n6j0bg9wu/AABcFUNPEO70n4jumSQSqSIDa?dl=0>

Selon l'article R.122-18 du code de l'environnement, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Monsieur le Directeur/ Madame la Directrice veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

SARL FERME ANIMALIERE AURIOL
SIRET : 82947065700018
Représenté par Mr Cédric BARTHELEMY

FERME ANIMALIERE
124 Chemin de la Barrière
13500 AURIOL
N° Siret : 829 470 657 00018
Tél. : 06 74 79 57 24